



BULLETIN  
INTERCOMMUNAL

Cher(e)s ami(e)s,

# ÉDITO

La pandémie semble toucher à sa fin. Les variants du virus circulent toujours, mais semblent être beaucoup moins dangereux. Nos agents et vos élus communautaires se sont mobilisés pour combattre «la covid» en participant bénévolement aux campagnes de vaccinations.

## Merci à tous pour leur engagement.

Nous attendons l'arrivée du printemps, signe de renouveau, et de beaux jours à venir avec impatience. La crise géopolitique qui embrase l'Ukraine ternit le tableau avec son impact, par ricochet, sur notre quotidien qui se traduit par la flambée des cours de l'énergie et un déséquilibre alimentaire. Ces bouleversements toucheront en premier les populations les plus fragiles. Les Ukrainiens vivent un cauchemar, apportons-leur notre soutien matériel et moral, dans la mesure de nos possibilités. Ces successions d'événements malheureux nous obligent à reconsidérer nos certitudes :

- Avons-nous besoin d'une armée forte ?
- Peut-on se priver de l'énergie nucléaire ?
- Avons-nous besoin d'une agriculture «productiviste» pour assurer l'autonomie alimentaire de notre planète ?

Ce sont de vastes débats auxquels notre société devra répondre si elle veut un pays fort et indépendant.

Malgré ce contexte défavorable, votre Communauté de Communes continue à investir dans les services à la population de notre territoire :

- Ouverture de la maison de santé de Gerbéviller, ce printemps, avec 13 professionnels ;
- Rénovation et extension de la crèche Les Petits Moussets de Blainville sur l'Eau ;
- Travaux de rénovation sur l'ensemble des sites.

La petite enfance représente 45% de nos dépenses de fonctionnement, pour autant vos élus soutiennent ce service, avec conviction, car c'est une réelle force d'attractivité de la jeunesse sur notre territoire. L'environnement n'est pas laissé pour compte, avec un programme d'investissement de 9 millions d'euros sur le mandat pour assurer la mise aux normes de l'assainissement et redonner de la limpidité à nos ruisseaux, à nos rivières.

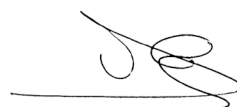
Tout cela n'est possible que grâce au soutien de l'Europe, de l'Etat, de la Région Grand Est, du Département de Meurthe et Moselle, et de la fiscalité, via la contribution des propriétaires fonciers, des commerces et des entreprises.

C'est dans ce contexte que nous avons décidé, en séance publique du conseil communautaire, l'augmentation de la fiscalité intercommunale afin d'assurer un service public de proximité et quotidien de qualité. Notre Communauté de Communes, créée il y a cinq ans, a développé ses compétences et ses projets. Aujourd'hui, nous devons collectivement asseoir les marges de manœuvres de la collectivité afin qu'elle demeure proche de vos préoccupations. Cette décision d'augmenter la fiscalité intercommunale, nous ne l'avons pas prise de gaieté de cœur, mais nous l'assumons. Nous l'assumons car notre territoire évolue et est confronté à des enjeux toujours plus sensibles comme ceux de la préservation de l'environnement, d'un cadre de vie apaisé, sécurisé et solidaire avec des services toujours plus performants.

Cette solidarité se traduit déjà par l'organisation des Séniors en Vacances, voyage porté de longue date par votre Communauté de Communes Meurthe-Mortagne-Moselle. À l'automne prochain, nos aînés auront la joie de se rendre à MÛR-DE-BRETAGNE, dans le département des Côtes d'Armor, en plein cœur de la BRETAGNE.

Voilà de quoi se réjouir, les voyages formant la jeunesse !

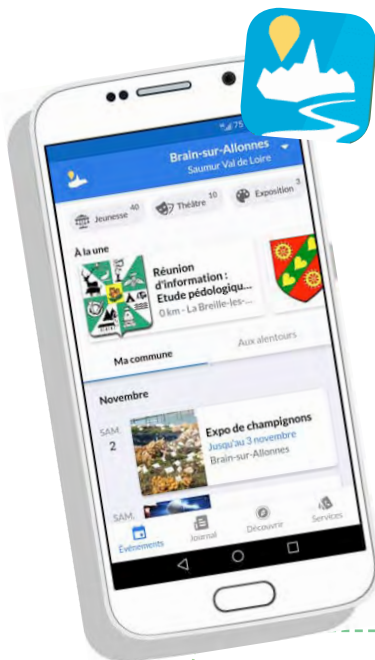
Vous pouvez compter sur ma volonté de porter des projets réunissant toutes les générations et de servir le bien commun à vos côtés.



Philippe DANIEL  
Président de la CC3M







## L'appli IntraMuros : Pour rester connecté avec sa commune

La Communauté de communes a fait le choix d'adhérer à l'application mobile IntraMuros. Elle permet à la CC3M, ainsi qu'aux communes\* de vous informer, de vous alerter et de vous faire participer à la vie locale. Vous souhaitez connaître les **actualités de votre commune\***, les **événements autour de chez vous**? Sélectionnez les thèmes et abonnez-vous pour recevoir les notifications de votre choix sur votre mobile.

L'application vous permet également d'accéder aux **annuaires des associations, entreprises, écoles et autres services publics**. Vous y trouverez aussi de quoi découvrir le **patrimoine** qui vous entoure et des idées de randonnées.

Pour être informés à tout moment, où que vous soyez, téléchargez gratuitement l'application IntraMuros sur votre tablette ou smartphone.



*L'Etat soutient financièrement la communauté de communes dans le cadre du plan France Relance.*

\*Les communes de Blainville-sur-l'Eau et Damelevières utilisent l'application Iliwap pour leur communication. Les habitants peuvent profiter des 2 applications.

## La voici, la voilà, la fibre arrive chez vous !

Le déploiement de la fibre optique constitue un véritable atout pour l'attractivité de nos territoires ruraux. Afin de permettre aux entreprises d'avoir accès aux mêmes outils que les grands groupes, pour que les foyers puissent bénéficier du télétravail ou de cours en lignes avec fluidité ; la Région Grand-Est a confié son déploiement à la société Losange. **Une couverture totale est prévue d'ici 2023.**

La CC3M s'implique pour ses habitants et finance le projet à hauteur de 20% depuis 2019 soit un montant total de 822 200 €.

À ce jour, sur les 37 communes que compte la CC3M, **30 sont déjà commercialisables à la fibre**, 7 le seront au 1er semestre 2023 au plus tard (Bayon, Blainville-sur-l'Eau, Charmois, Damelevières, Froville, Villacourt, Virecourt). Ces communes informeront leurs habitants lors des phases de commercialisation.



**Les Locaux de la CC3M**  
56, Avenue Pierre Semard  
54360 Blainville-sur-l'Eau.

sont ouverts  
Du Lundi au Vendredi  
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

**03.83.71.43.62.**  
**secretariat@cc3m.fr**  
ou pour toute demande relative aux  
déchets : **demandes.dechets@cc3m.fr**

Bulletin intercommunal n°7 – Avril 2022

8450 exemplaires

Graphismes et illustrations : Les créas de Ludow

Imprimerie : Regnières

N°ISSN : 2554-6783

Directeur de la publication : Philippe DANIEL

Ont participé à ce numéro : Florence AGUERRECHE, Anaïs LALFER, Mathilde MOREL, Noémi AUGER, Élodie ROYER, Cédric TROCHAIN, Eva BAUDOT, Isabell BONETTE, Maxime REBILLON.

Soucieuse d'offrir la meilleure qualité de services aux habitants du territoire, la CC3M investit pour les enfants et leurs familles. Depuis plusieurs années, différents investissements ont ainsi vu le jour ou sont en projet : construction, rénovations, réhabilitation/extension et achat de matériel pédagogique.

## Multi-accueil Les P'tits Mousses à Blainville-sur-l'Eau : Réhabilitation et extension

Des travaux de réhabilitation et d'extension du multi-accueil Les P'tits Mousses devraient débuter en septembre 2022 pour une durée de 12 mois. Les espaces de vie seront agrandis et une attention particulière sera apportée au confort thermique et phonique. La cour bénéficiera d'un préau, ombrageant ainsi une partie des extérieurs.

Le projet est suivi par l'agence d'architecture A.Concept et les bureaux d'études Louvet, Adam et Venatech.

Coût prévisionnel du projet : 1 050 000€ TTC



Avec le soutien financier de l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales, la Région Grand Est et le Département de Meurthe-et-Moselle.



## Multi-accueil Les Loupiots à Damelevières : Rénovation

La CC3M a également débuté en 2021 des travaux de rénovation et d'aménagement du multi-accueil Les Loupiots, ouvert depuis plus de 10 ans.

Achat de matériel et de mobilier pédagogique, changement des menuiseries extérieures et création d'une nouvelle salle d'activité suite au déménagement du Relais Petite Enfance dans les locaux administratifs de la CC3M.

Coût prévisionnel du projet : 82 500€ TTC



Avec le soutien financier de :





## Multi-accueil Frimousse à Gerbéviller : Construction

Les enfants du multi-accueil Frimousse sont accueillis depuis septembre 2020 dans un nouveau bâtiment en ossature bois situé rue Saint-Pierre. Le précédent bâtiment n'était plus conforme aux différentes réglementations.

De plain-pied, il dispose de deux grandes salles d'activités lumineuses, de trois chambres et d'un jardin. Il répond ainsi mieux aux besoins des enfants et des professionnels (plus spacieux, plus agréable, plus fonctionnel et conforme aux normes thermiques et phoniques).

Coût du projet total : 1 245 000€ TTC

Avec le soutien financier de :



Union Européenne (Fonds européen agricole pour le développement rural - FEADER)	136 279 €
Etat (Dotation d'équipement des territoires ruraux - DETR)	191 743€
Caisse d'Allocations Familiales	308 000€
Région Grand Est	93 312 €
Département de Meurthe-et-Moselle	96 735 €

## Multi-accueil Bergamote à Blainville-sur-l'Eau : Déménagement

Les enfants du multi-accueil Bergamote ont eux aussi intégré fin août 2019 de nouveaux locaux situés Cour Jean Jaurès à Blainville-sur-l'Eau. Ils ont été ravis de pouvoir découvrir de nouveaux jeux et un espace d'accueil épanouissant.

L'équipement du multi-accueil a été financé par la CC3M, et les travaux de rénovation ont été assurés par la Commune de Blainville-sur-l'Eau.

Coût de l'équipement : 60 000€ TTC

Avec le soutien financier de :



## Multi-accueil Mirabel'ange à Bayon : Travaux en 2023

Les enfants du secteur de Bayon ne seront pas en reste, puisque des travaux seront également programmés en 2022 et 2023 au sein du multi-accueil Mirabel'ange : aménagement de l'entrée, du jardin et rénovation de la toiture.

La structure avait été réaménagée en 2018, permettant ainsi le renouvellement du matériel pédagogique.

## Ouverture de la maison de sante pluriprofessionnelle à Gerbéviller



Après Bayon, c'est au tour de Gerbéviller d'accueillir une maison de santé, elle ouvrira ses portes début mai au 72, rue Saint-Pierre.

Le bâtiment en ossature bois de 663m<sup>2</sup> comprend :

**4 cabinets de médecins, 2 cabinets infirmiers, 1 cabinet de kinésithérapeute, 1 cabinet de dentiste, 1 bureau partagé sage-femme/orthoptiste, 1 cabinet d'orthophoniste, 1 salle de télémedecine, 1 cabinet de podologue, 1 salle de réunion, 1 studio indépendant...**

La Collectivité a fait le choix d'une construction dite exemplaire, répondant ainsi aux normes des bâtiments passifs.

Ce projet est le fruit d'une étroite collaboration avec l'ensemble des professionnels de santé du secteur et la CC3M, appuyé par l'agence d'architecture Mil Lieux et les bureaux d'études Equipe Ingénierie et Venatech.

Coût du projet total prévisionnel : 2 390 000€ TTC.

Union Européenne (Fonds européen agricole pour le développement rural - FEADER)	165 000 €
Etat (Dotation d'équipement des territoires ruraux - DETR)	309 242 €
Etat (Dotation de soutien à l'investissement local - DSIL)	460 000 €
Région Grand Est	150 000 €
Climaxion	56 725 €
Département de Meurthe-et-Moselle	100 000 €





## Aides intercommunales pour l'amélioration de l'habitat

Dans le cadre de sa compétence aide à l'amélioration de l'habitat, la CC3M porte une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) en lien avec le Pays du Lunévillois qui apporte des conseils techniques ainsi que des subventions aux propriétaires souhaitant réaliser des travaux énergétiques.

Concernant la période 2019-2021, différents programmes d'aides sur fonds propres de la CC3M ont ainsi été mis en place, s'adressant aux propriétaires relevant ou non de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), ce qui représente **près de 400 000 € (environ 240 projets)** déclinés ainsi :

- Programme d'aide hors ANAH : **132 000 €** ont été accordés à plus de **110 propriétaires**.
- Dispositif d'Aide à la Rénovation Thermique (en lien avec le Pays du Lunévillois) : **230 550 €** ont été accordés à **69 propriétaires**.
- Dispositif Habiter Mieux : **30 000 €** ont été accordés à **60 propriétaires**.

La CC3M finance également les **études thermiques effectuées pour le compte des propriétaires** souhaitant engager des **rénovations BBC** (Bâtiment Basse Consommation) ou BBC compatibles.

Depuis novembre 2017, **près de 500 foyers ont été accompagnés par la plateforme**.

Ces aides locales de la CC3M viennent s'ajouter aux différentes aides nationales existantes.



## PETITE VIE DE DEMAIN

### Blainville-sur-l'Eau labellisée Petite Ville de Demain

Le programme national Petites Villes de Demain (PVD) a pour but **d'aider les territoires dans la redynamisation de leur centre-bourg**. Pour ce faire, l'Etat a sélectionné des centralités qui rencontrent diverses difficultés. Ainsi, la commune de Blainville-sur-l'Eau en partenariat avec la CC3M a été retenue par le programme, ce qui leur confère un appui en ingénierie. Dans un souci de continuité géographique, le périmètre d'intervention PVD a été étendu à Damelevières.

Les collectivités ont signé leur convention d'adhésion au programme le 5 octobre 2021 à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. Elles disposent de **18 mois pour élaborer une stratégie de revitalisation**. Cette stratégie se définit en interaction avec les partenaires PVD : services de l'Etat, Banque des Territoires, Région, Département, Entreprise publique... Les partenaires interviennent en fonction des besoins et projets des centralités.

La revitalisation de Blainville-sur-l'Eau et de Damelevières comportera un volet sur l'amélioration de l'habitat et du tissu économique. Le projet de revitalisation devra respecter les concepts du Développement Durable et répondre aux besoins locaux.

Pour répondre à cet objectif, une étude sur l'habitat va être menée à l'échelle de la CC3M et des focus seront réalisés sur les centralités : **Blainville-sur-l'Eau, Damelevières, Bayon, Gerbéviller**.

## Comment un habitant contribue aux financements de la CC3M ?

Étant donné la suppression de la taxe d'habitation sur les logements principaux, les locataires ne participent plus aux financements de l'intercommunalité. Les impôts et taxes perçus par la CC3M proviennent des propriétaires fonciers et des entreprises.

Chacun contribue en fonction de la valeur locative de sa propriété. Les propriétaires payent une taxe foncière dont le montant varie selon la commune, le type de bien, ... . Vous recevez, en septembre, le document ci-dessous.

Par exemple, en 2021, un foyer du territoire a payé 530 € dont 58 € pour la CC3M, décomposé ainsi

- 45 € au titre du foncier bâti
- 4 € au titre du foncier non bâti
- 9 € (5+4) au titre de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

<b>Taxes foncières 2021</b>		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés bâties</b>	Taux 2020	27,48%	%	2,02%	0,19%	%	
	Taux 2021	27,48%	%	2,70%	0,14%	0,29%	
	Adresse						
	Base	1 674		1 674	1 674	1 674	
	Cotisation	460		45	2	5	512
	Cotisation lissée						
	Cotisation 2020	459		34	3		
Cotisation 2021	460		45	2	5	512	
Variation	+0,22%	%	+32,35%	-33,33%			
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés non bâties</b>	Taux 2020	39,42%	%	4,51%	11,90%	%	
	Taux 2021	39,42%	%	5,50%	11,90%	0,505%	
	Bases terres non agricoles						
	Bases terres agricoles	4		4	5	4	
	Cotisation 2020	2				1	
	Cotisation 2021	2		0	1	0	3
Variation	0%	%	%	0%	%	%	
Votre cotisation communale de la taxe foncière pour 2021 prend en compte le transfert de la part départementale aux communes à travers l'ajout du taux départemental au taux communal. Pour plus d'informations consultez la notice.				Frais de gestion de la fiscalité directe locale			15
				Dégrèvement habitation principale			
				<b>Montant de votre impôt</b>			<b>530</b>



## Pourquoi une augmentation de la fiscalité ?

L'augmentation de la fiscalité a été jugée unanimement nécessaire afin de continuer à investir pour le territoire et à apporter aux habitants un service public de la meilleure qualité possible par le biais :

- du déploiement de la fibre optique à tous les habitants,
- de la poursuite des aides à la rénovation énergétique pour les particuliers,
- de la lutte contre les déserts médicaux (maison de santé),
- de l'exercice de la compétence petite enfance (104 places, soit 160 enfants accueillis),
- de la mise en place d'un programme d'animation nature et culturelle, et un soutien aux manifestations des associations,
- de l'attractivité économique en développant la zone d'activité Douaire Saint Aignan à Blainville sur l'Eau,
- d'un cadre de vie agréable où l'environnement est mis en valeur par la restauration des cours d'eau et les Espaces Naturelles Sensibles,
- d'installations sportives de qualité : complexe sportif du Haut des Places à Blainville, DOJO à Bayon ect ...

Voici les nouveaux taux :

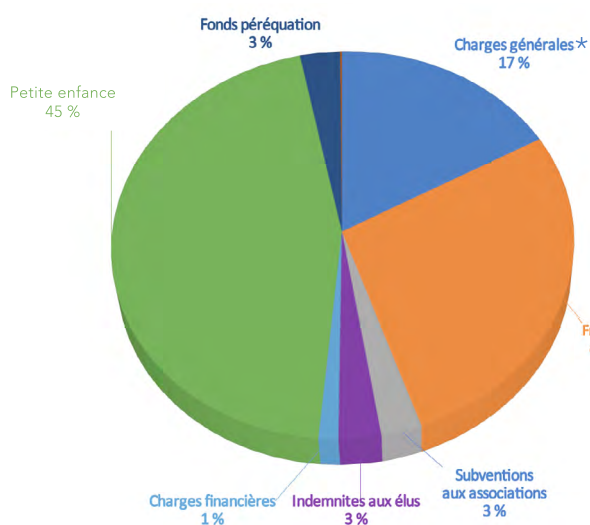
	2021	2022
<b>Taxe foncière bâtie</b>	2.70 %	4.40 %
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	5.50 %	8.97 %
<b>Cotisation foncière des entreprises</b>	3.91 %	6.38 %
<b>Fiscalité professionnelle de zone</b>	23.75 %	23.75 %

Dans notre exemple, le foyer qui a payé en 2021, 45 € de foncier bâti, paiera 73 € en 2022, soit 28 € supplémentaire.

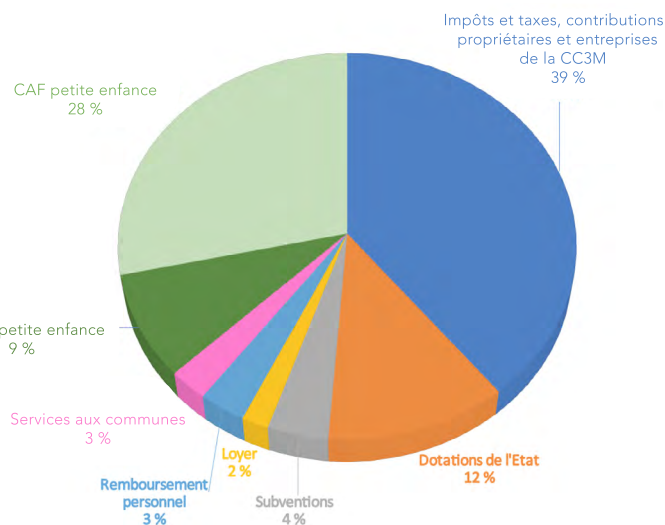
## Dépenses et recettes en 2021, Budget Principal et Petite Enfance

Pour 2021, les dépenses et recettes de fonctionnement du Budget Général et Petite Enfance, s'élèvent à 3 472 000 €, répartis ainsi :

### Budget de fonctionnement dépenses 2021



### Budget de fonctionnement recettes 2021



\* Charges générales : énergies, carburants, prestation de services, animations, cotisations, maintenances, ect ...

# ASSAINISSEMENT

Depuis le 1er janvier 2022, la compétence Assainissement est transférée des communes vers la Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle.

**Retrouvez sur le site de la CC3M, le règlement de service et les tarifs 2022.**

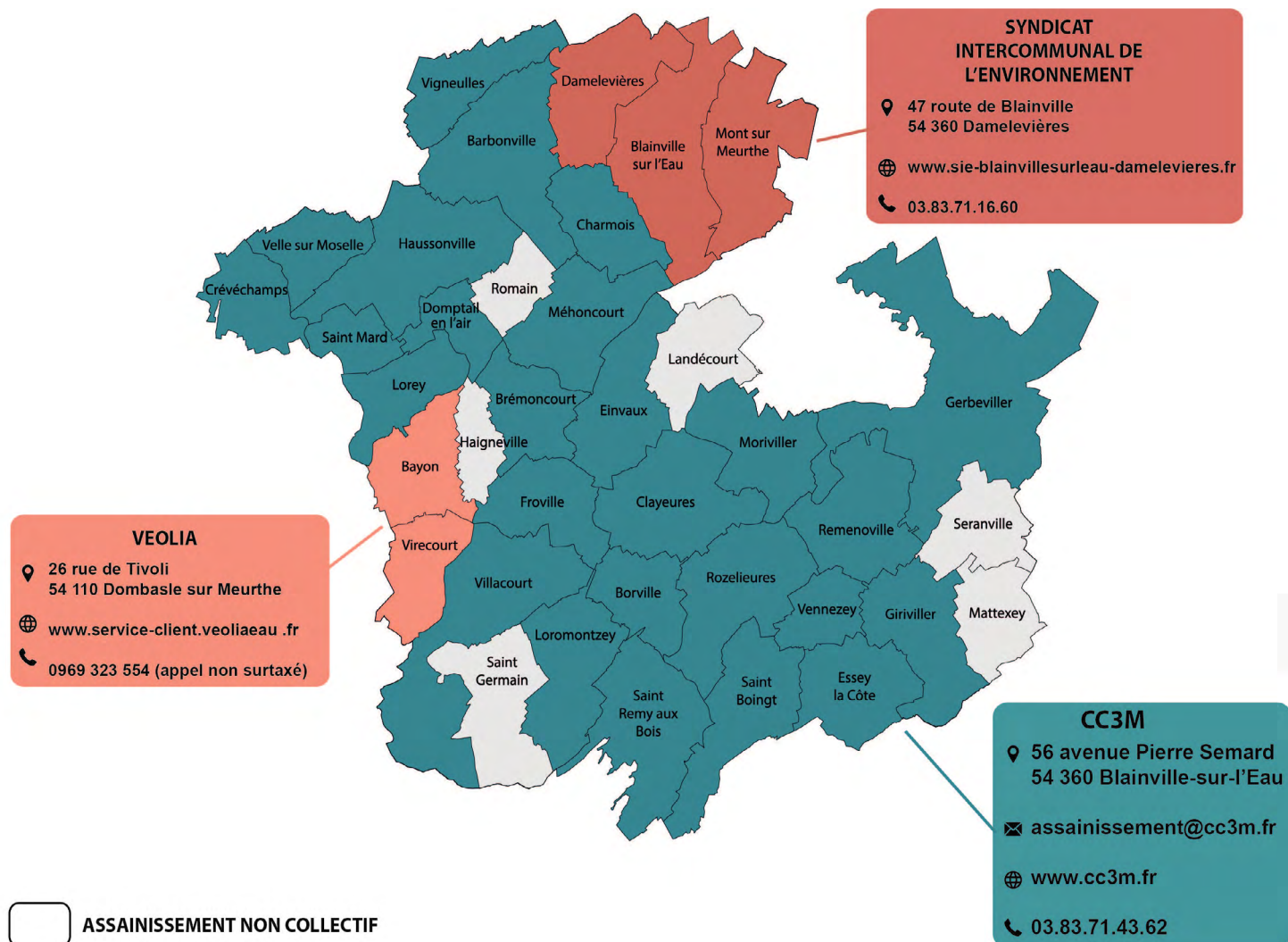
## Pourquoi le transfert de la compétence assainissement des Communes vers la Communauté de Communes ?

La Loi du 7 août 2015 portant sur la **Nouvelle Organisation Territoriale de la République**, dite loi **NOTRe**, précise que la compétence assainissement sera exercée par les Communautés de Communes à compter du 1er janvier 2020. La Loi Ferrand-Fesneau du 3 août 2018 reporte cette échéance au plus tard au 1er janvier 2026.

Considérant que le transfert de la compétence constituait une opportunité pour mettre en œuvre **13 projets d'assainissement collectif** sur le territoire et bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, les élus communautaires ont fait le choix du transfert de la compétence Assainissement au 1er janvier 2022.

Pour les communes de Blainville-sur-l'Eau et Mont-sur-Meurthe; le Syndicat (SIE) assure toujours l'exercice de la compétence assainissement.

## Quel est mon interlocuteur pour l'assainissement collectif ?







## Quelle est la situation de ma commune en matière d'assainissement ?

### ● 18 communes bénéficient d'un système d'assainissement collectif aux normes :

Bayon, Barbonville, Blainville-sur-l'Eau, Charmois, Crévéchamps, Damelevières, Gerbéviller, Haussonville, Mehoncourt, Mont-sur-Meurthe, Remenoville, Rozelieures, Saint-Remy-aux-Bois, Velle-sur-Moselle, Vennezey, Vigneulles, Villacourt, Virecourt.

Les eaux usées domestiques sont collectées et acheminées vers une station d'épuration de manière collective

● **La commune de Saint Germain est classée en assainissement non collectif.** Le traitement des eaux usées domestiques s'effectue de manières individuelles par le biais de fosse septique, par exemple.

### ● 13 communes terminent actuellement des études pour la création d'un système d'assainissement collectif :

Borville, Bremoncourt, Clayeures, Domptail, Einvaux, Essey-la-Côte, Froville, Giriviller, Lorey, Loromontez, Moriviller, Saint Boingt et Saint Mard.

La réalisation de l'ensemble des projets est estimée à 9 millions d'euros comprenant la mise en place de réseaux de collecte des eaux usées et la création de station d'épuration. Les travaux se dérouleront de 2022 à 2026.

● **Pour 5 communes** (Haigneville, Landécourt, Mattexey, Romain et Seranville), des études seront à programmer pour déterminer la faisabilité de la création d'un système d'assainissement collectif.

## Travaux en 2022

Les premiers travaux de création d'un assainissement collectif portés par la CC3M se dérouleront à Einvaux et Giriviller **à compter de juin 2022**, permettant ainsi de raccorder **plus de 90 %** de la population de ces deux communes.

	Einvaux	Giriviller
Montant projet (HT)	1 702 000 €	626 000 €
Subvention agence de l'Eau Rhin Meuse	714 000 €	379 000 €
Montant à charge CC3M	988 000 €	247 000 €

## Je fais des travaux. Quelle démarche dois-je entreprendre pour la réalisation d'un nouveau branchement d'assainissement ?

Tout branchement à créer doit faire l'objet d'une **demande de branchement auprès du Service Assainissement** de la Communauté de Communes.

Votre projet fera l'objet d'une analyse technique.

A la réception de l'avis favorable du service assainissement, vous pourrez consulter des entreprises agréées pour la réalisation des branchements d'assainissement et engager vos travaux.

**Les travaux sont vérifiés** par le Service Assainissement lors de leur réalisation. Aussi, vous devez prévenir le service au moins 8 jours avant le démarrage des travaux. Ce contrôle fera l'objet d'un rapport de conformité.

Le raccordement au réseau d'assainissement collectif fait l'objet d'une redevance de participation financière à l'assainissement collectif (PFAC). Le montant de la redevance est fixé à 4 000 €HT par délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2021.

### Adoptez le bon geste :

Les lingettes à la poubelle, pas dans les toilettes!  
Les lingettes sont un véritable fléau dans les réseaux d'assainissement.  
Elles s'accumulent dans les ouvrages et les détériorent.  
Dans certains cas, elles se retrouvent directement dans le milieu naturel.



**En cas de déménagement,  
pensez à prévenir le service en charge de l'assainissement collectif  
et résiliez votre abonnement.**

## Je ne suis pas en assainissement collectif. Qui dois-je appeler pour mon installation d'assainissement non collectif ?

La Communauté de Communes et le SIE de Blainville-Damelevières ont confié la gestion de l'assainissement non collectif (assainissement autonome) au **Syndicat Départemental d'Assainissement Autonome (SDAA54)**.

Votre interlocuteur privilégié pour l'assainissement non collectif est donc inchangé.

Toute demande de contrôle d'une installation d'assainissement non collectif et toute autre question concernant l'assainissement non collectif est à adresser au SDAA54 :

### COORDONNEES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Centre Sadoul – 80 boulevard du Maréchal Foch – 54520 LAXOU  
Tél : 03.83.40.85.49 – Site internet : [www.sdaa.org](http://www.sdaa.org)

## Les habitants du territoire sensibilisés au tri des déchets



Journées nettoyage de la nature, sensibilisation en pied d'immeuble, visites de déchetterie sont autant d'animations que nous avons pu maintenir en 2021.

**130 enfants** ont participé à des demi-journées de sensibilisation en déchetterie et plusieurs autres écoles se sont déjà inscrites pour 2022. Pour les élèves, **le but était de découvrir les déchets acceptés en déchetterie, le circuit de collecte et les filières de traitement.** Un atelier sur **le compostage domestique** a permis d'expliquer la recette d'un « bon compost » et d'observer les petites bêtes que l'on y trouve.

## De nouvelles bornes pour la collecte du verre

Le territoire compte une centaine de bornes. La plupart sont vieillissantes, trop petites et les réparations sont nombreuses.

La Communauté de Communes a donc souhaité renouveler les bornes à verre du territoire. **115 bornes métalliques** seront prochainement déployées **dans les 37 communes.** Certaines disposeront d'un accès pour personnes à mobilité réduite.



## Les tarifs de la redevance 2022

### Part Fixe

	Collecte des ordures ménagères (tous les 15 jours)	Collecte des ordures ménagères (toutes les semaines)
Part fixe bac de 120L (1 à 3 personnes)	47,50 €	54,50 €
Part fixe bac de 240L (plus de 3 personnes, non-ménages)	79,00 €	91,00 €
Part fixe bac de 770L (non-ménages)	273,00 €	314,00 €



### Part Variable

Prix de la levée supplémentaire	1,50 €
Prix du kilo d'ordures ménagères	0,29 €

### CC3M 2022 tarifs semestriels

**En 2022, la part fixe et la part variable n'augmentent pas.**



### Autres services

	(Par foyer & par semestre)
Déchets verts - Benne	10,00 €
Déchets verts - Plateforme	8,00 €

Les nouvelles modalités de paiement sont inscrites au dos de votre facture.



La CC3M a décidé de réaliser **un inventaire des zones humides du territoire**. Le bureau d'étude DCI Environnement a été missionné pour accomplir cette étude sur 2022 et 2023.

## Qu'est-ce qu'une zone humide ?

Une zone humide est une portion du territoire qui est inondée ou gorgée d'eau de façon permanente ou temporaire. Elle présente également une flore particulière, que l'on appelle « plantes hygrophiles » pendant au moins une partie de l'année.

Les zones humides présentent plusieurs fonctions naturelles, dont la régulation des débits des cours d'eau, la régulation des crues. Elles agissent comme des éponges et emmagasinent de l'eau pendant les périodes humides pour la restituer pendant les périodes les plus sèches. Elles permettent également de retenir des matières toxiques par l'absorption des plantes s'y trouvant. Un grand nombre d'espèces animales et végétales, souvent remarquables vivent dans ce milieu, comme des orchidées, des plantes carnivores (ex : Drosera), les grenouilles, tritons, crapauds ou les libellules. Les zones humides sont donc des réservoirs de biodiversité.

En plus des fonctions naturelles, elles rendent également des services socio-économiques à l'Homme. Elles ont par exemple une valeur économique importante par leurs actions sur la qualité de l'eau. Elles offrent aussi des espaces de loisirs (randonnées, chasse, pêche ...).

On évoque surtout la déforestation, mais il faut savoir que les zones humides disparaissent 3 fois plus vite que les forêts. En France, entre 1960 et 1990, **plus de 50% de la surface des zones humides a disparu**. Cette disparition est liée principalement aux activités humaines. Souvent considérées comme des milieux infâmes, maudits, sources de légendes et mythes, elles ont été asséchées pendant des siècles.

L'objectif de cette étude est de recenser les zones humides de notre territoire, **d'y connaître la faune et la flore présente** afin de pouvoir engager des mesures de protection adaptées respectant l'écologie et les activités économiques.



## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Soutenir les entreprises est un objectif de la CC3M dans les différentes opérations qu'elle met en œuvre en matière de développement économique : accompagnement des créateurs d'entreprise, **gestion de la zone d'activité Douaire Saint Aignan, recensement du foncier et de l'immobilier disponible, réunion des chefs d'entreprises, ...**

Afin de répondre aux attentes et besoins du territoire, la CC3M s'est entourée de partenaires efficaces et spécialisés tel que l'Agence de Développement Economique Sud Lorraine (Lorr'Up) qui apporte une expertise et une ingénierie pour l'implantation ou le développement des entreprises.

**La CC3M** a également intégré le programme « Entreprendre au Cœur des Territoires » pour maintenir, développer et faciliter l'implantation d'activité de proximité dans les petites villes et aussi faciliter l'accès à l'offre d'accompagnement à la création-reprise d'entreprise.

Tous ces dispositifs sont complémentaires les uns aux autres et ont pour objectifs **d'accompagner chaque entrepreneur de la création à la transmission de son activité économique**.



**Du 13 au 15 mai 2022**  
à la MFC de Blainville-sur-l'Eau

## Expositions de photographes naturalistes

Invité d'honneur : Fabrice Cahez

• Pierre Boillaud • Teddy Bracard • Johan Chervaux • Florence Devaux-Dabenoc • Fabien Dal Vecchio • Xavier Delorme • Fabien Dubessy • Geoffrey Garcel • Denis Girard • Nathalie Houdin • Hervé Jacqmin • Eric et Michele Jouaux • Laetitia Laurent • Luca Melcarne • Jerome Moutrille • Antoine Peultier • Cerise Robert • Thomas Schillinger • Camille Scicchitano • Jean-Marie Seveno • Yoann Thionnet • Alexandra Toulouse • Kevin Wimez • Frédéric Dupont et Emmanuelle Roger • Marlène Piraud et Maxime Jusnel • Jacques Vincent et Jacques • Lauréat du concours photo De l'oeil à l'image • JAMA • Lauréats du concours photo Décllic nature

## Conférences

11 conférences naturalistes  
programmées tout au long du  
week-end

Découvrez le programme  
complet et les photographes sur



Festival Photo Décllic Nature - 54  
OU

[www.festivaldecllicnature.jimdo.com](http://www.festivaldecllicnature.jimdo.com)

## Concours photo jusqu'au 30 avril 2022

5 CATÉGORIES : Oiseaux / Mammifères /  
Paysages / Macro / -18 ans

RÈGLEMENT ET INSCRIPTION SUR  
[www.festivaldecllicnature.jimdo.com](http://www.festivaldecllicnature.jimdo.com)  
auprès de la CC3M au 03 83 71 43 62

Remise de prix vendredi 13 mai à 18h

## Programme d'animations En continu le samedi et dimanche

- **Recherche d'indices** Débusquez la présence de mammifères.
- **Parcours Robin des bois** Au fil des pages, les participants revisiteront un conte légendaire à travers des épreuves d'agilité, sensorielles, et manuelles. (activité familiale, dès 2 ans)
- **A chacun son bec, à chacun ses pattes, qui mange quoi ?** Jeu sur l'adaptation des oiseaux sur la recherche de nourriture (bec), leurs modes de déplacement (pattes).
- **Qui chante ?** Reconnaître quelques chants d'oiseaux à l'aide d'appeaux
- **Agir pour la biodiversité** Jeu pour améliorer son jardin, par le placement d'aménagements en faveur de la biodiversité.
- **Jeux en bois** A disposition : Mikado géant, Molky, sentier d'escalade, carrom, billard japonais à queue, maxi speed roll.
- **Marche Koh Lanta (durée 3h30) Samedi départ à 13h30 de la MFC** Randonnée nature jusqu'au site de l'Entre 2 Eaux et animations sur les bords de Meurthe avec des jeux, des quizz et des défis dans le style Koh Lanta. *Prévoir serviettes de bain et chaussures de rechange qui ne craignent pas l'eau (sandales ou vieilles baskets)*
- **Jeux de société à la découverte du renard**
- **Boîtes à toucher** A l'aveugle, déterminez ce que contiennent les boîtes.
- **Puzzles géants**
- **Détermination des plantes** A l'aide du nouveau guide de détermination, cherchez le nom des arbres et arbustes, à partir de branches.
- **Binoculaires**
- **Observation aux jumelles** Repérez et observez des silhouettes d'animaux.
- **Empreintes de pattes de castor**  
Réalisation d'empreintes à partir de négatifs.
- **Atelier journalisme (ados)** Faites le reporter. Apprenez les techniques liées à ce métier, photo, interviews, rédaction d'articles, reportages vidéo... Produisez en direct du festival, la «gazette Décllic». *Inscription possible pour le week-end complet auprès de Sonia Bernard 06 98 51 23 98.*
- **Initiation à la photo nature** Prise de vues de fleurs, traitement des photos sur ordinateur.
- **Memory sonores** Identifiez et mémorisez les sons.
- **Questions pour un champion sur les insectes**
- **Cabinet des curiosités**
- **L'arbre à quizz** Identification des essences d'arbres.
- **Jeu des empreintes**
- **Présentation des abeilles sauvages et chasse aux insectes (durée 45min) samedi à 10h, 11h, 13h, 14h, 15h, 16h, 17h, 18h dimanche à 10h, 11h, 13h, 14h, 15h, 16h**

Retrouvez également le parc Sainte Croix, GSM, les sablières de la Meurthe, la GEMAPI et une découverte du compostage.





# Festival de photographie naturaliste

ENTRÉE LIBRE

RESTAURATION SUR PLACE

Invité d'honneur  
**Fabrice Cahez**  
**EXPOSITIONS**  
**CONFÉRENCES**  
**ANIMATIONS**  
**NATURE POUR**  
**PETITS ET GRANDS**

**13, 14, 15 mai 2022**

© Crédits photos : Teddy Bracard

